

Communiqué de presse
29 octobre 2020

Aux représentant.e.s des médias

Urgence sociale : les communes genevoises se sont prononcées en faveur d'une contribution d'un million de francs

Mercredi soir, l'assemblée générale extraordinaire de l'Association des communes genevoises (ACG), présidée par Xavier Magnin, a voté à l'unanimité l'octroi d'un million de francs à la Ville de Genève en faveur des prestations d'urgence sociale. Ce vote est un premier pas vers une vision partagée de la prise en charge des personnes en situation de grande précarité qui va permettre de mutualiser les ressources et les compétences. La Conseillère administrative en charge de ce dossier, Christina Kitsos, salue cette solidarité intercommunale et rappelle la nécessité d'une base légale afin de pérenniser le dispositif d'accueil d'urgence.

De nombreuses associations ont alerté l'opinion publique sur la situation difficile des personnes sans abri depuis la fermeture de la caserne des Vernets qui a dû être restituée au canton. Manifestement, cet appel des associations a été entendu. A l'occasion de cette nouvelle émanant de l'ACG, la Ville rappelle les efforts déployés par l'ensemble des personnes – collaboratrices et collaborateurs du Service social, personnel de l'Administration municipale réaffecté pendant la période du semi-confinement, partenaires associatifs et bénévoles – pour assurer la prestation, malgré les difficultés et les contraintes actuelles.

Mardi soir, le Conseil municipal de la Ville a voté une motion en vue de la création d'un fonds intercommunal de soutien aux dispositifs d'urgence sociale. Et mercredi, c'est à l'unanimité que l'ACG s'est prononcée en faveur d'une contribution d'un million de francs à la Ville de Genève pour contribuer aux dispositifs en place.

Cet apport financier des communes genevoises marque un tournant décisif dans ce dossier depuis la reprise du dialogue entamé dès le début de la nouvelle législature par Christina Kitsos. Cette dernière plaide pour l'ancrage de l'accueil d'urgence dans une base légale claire et pour un modèle de gouvernance partagé.

Vers des solutions pragmatiques et concrètes

Au seuil de l'hiver, la magistrature entend bien poursuivre ses discussions avec le canton et l'ensemble des partenaires. Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) travaille activement afin de proposer des solutions pragmatiques et

concrètes pour faire face aux besoins immédiats.

130 places d'hébergement sont actuellement disponibles au Centre de Frank-Thomas et 2 abris PC disposent de 50 places chacun. Par ailleurs, des repas à l'emporter sont proposés chaque jour aux bénéficiaires. Des alternatives sont étudiées pour permettre aux personnes de manger au chaud. Le projet de budget 2021 de la Ville de Genève prévoit d'étoffer ce dispositif d'urgence sociale en allouant des moyens supplémentaires pour faire face aux impacts sociaux de la situation sanitaire et pour soutenir les associations actives dans ce domaine. Les besoins ont en effet augmenté avec la pandémie du Covid et les mesures de distanciation réduisent de moitié la capacité d'accueil des structures en place.

Pour compléter son expérience de près de 20 ans dans le domaine, la Ville lance une étude complète sur le sans-abrisme. Le DCSS va mandater des expert-e-s pour fournir des éléments pertinents, avec un état des besoins et des publics, en regard de l'offre disponible. Il s'agira d'une photographie de la situation actuelle, complétée par une analyse comparative des dispositifs en place dans des villes de taille comparable à l'échelle suisse et européenne et des recommandations pour répondre aux enjeux actuels, avec des pistes en matière de gouvernance et de répartition des tâches entre les différents acteurs publics et associatifs.

Pour rappel, l'article 12 de la Constitution fédérale fixe les principes généraux de l'aide aux personnes en situation de détresse. Pour la Ville, il demeure essentiel que le canton et les communes ancrent leurs dispositifs dans un cadre législatif clair précisant les compétences, les rôles et les responsabilités.

Xavier Magnin, Président de l'ACG souligne que « les communes ont toujours su faire preuve de solidarité entre elles, cette fois-ci au bénéfice des personnes les plus démunies. Elles attendent le même effort de la part du canton. »

Christina Kitsos conclut « qu'il est temps d'envisager une action sociale qui favorise l'autonomie des personnes, et leur réinsertion dans la société.»

Contact

Manuelle Pasquali de Weck
Adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Tél. 079 446 40 13
manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch